



PIECE 4 du SCoT du P2AO

BILAN DE LA CONCERTATION

Version approuvée le 18 décembre 2018

SOMMAIRE

<u>1. Les objectifs et modalités de mise en œuvre prévus par la délibération du 10 décembre 2013</u>	<u>4</u>
<u>2. Bilan des moyens de concertation effectivement mis en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT</u>	<u>5</u>
<u>3. La concertation et la prise en compte des observations du public</u>	<u>7</u>
<u>4. Annexes</u>	<u>9</u>

1.: Les objectifs et modalités de mise en œuvre prévus par la délibération du 10 décembre 2013

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (art. L.300-2), la procédure d'élaboration du SCoT implique la mise en œuvre d'une concertation avec le public afin de partager les orientations générales du projet de territoire.

- La délibération 2013-03 du Syndicat Mixte du P2AO, en date du 10 décembre 2013, fixait les modalités et principes de la concertation permettant l'accès à l'information du public et à tout moment de la procédure d'élaboration du SCoT du P2AO.

Les modalités de concertation arrêtées ont été les suivantes :

- Mise à disposition au siège du Syndicat Mixte des documents relatifs au SCoT (dossiers, études, délibérations, porter à connaissance de l'Etat),
- Mise à disposition aux sièges des Communautés de Communes membres du syndicat mixte des documents relatifs au SCoT (dossiers, études, délibérations, porter à connaissance de l'Etat),
- Mise à disposition de registres de concertation avec une notice explicative, permettant à la population de formuler ses observations par écrit, au siège du Syndicat Mixte, et aux sièges des Communautés de Communes membres,
- Réunions publiques,
- Rubrique internet dédiée au SCoT sur les sites internet existants.

2.: Bilan des moyens de concertation effectivement mis en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT

Modalités de concertation prévues	Modalités de concertation utilisées
Mise à disposition au siège du PETR des documents relatifs au SCoT	Le dossier de SCoT, complété au fur et à mesure de son élaboration, ainsi que les études, délibérations et le porter à connaissance de l'Etat (<i>voir fiche de traçabilité en annexe</i>), étaient consultables au siège du PETR du P2AO, à la Maison des Entreprises et des Territoires, 12 route de Sées à Argentan. Le dossier était également consultable à l'antenne du P2AO à la Ferté-en-Ouche : 41 grande rue à La Ferté-Fresnel.
Mise à disposition aux sièges des Communautés de Communes membres du SCoT des documents relatifs au SCoT	Jusqu'au 1 ^{er} janvier 2017, le dossier de SCoT accompagné des études, délibérations et du porter à connaissance de l'Etat étaient consultables aux sièges des 8 EPCI composant le SCoT (CC des Courbes de l'Orne, CC d'Argentan Intercom, CC du Haras du Pin, CC du Pays du Camembert, CC de la Région de Gacé, CC des Vallées du Merlerault, CC du Canton de la Ferté-Fresnel et CC des Pays de l'Aigle et de la Marche). Suite aux fusions d'intercommunalités, ces documents étaient consultables aux sièges des 3 nouveaux EPCI : ■ CC d'Argentan Intercom : 12 route de Sées à Argentan (où se situe également le siège du Syndicat Mixte du P2AO), ■ CC des Vallées d'Auge et du Merlerault : 15 rue Pernelle à Vimoutiers, ■ CC des Pays de l'Aigle : 5 Place du Parc à L'Aigle.
Mise à disposition de registres de concertation avec une notice explicative au siège du Syndicat Mixte, et aux sièges des EPCI	Aux adresses susmentionnées, et accompagnant le dossier de SCoT, des registres de concertation ont été mis à la disposition du public.
Réunions publiques	Deux volets de 3 réunions publiques (une dans chaque intercommunalité du SCoT) ont été organisés, soit un total de 6 réunions publiques : ■ <u>Sur les enjeux du diagnostic et de l'EIE et les axes du PADD</u> : 26 septembre 2017 à L'Aigle ; 3 octobre 2017 à Vimoutiers ; et 12 octobre 2017 à Argentan, ■ <u>Sur la présentation du DOO</u> : 15 février 2018 à Vimoutiers ; 20 mars 2018 à L'Aigle ; et 21 mars 2018 à Argentan.
Rubrique internet dédiée au SCoT sur les sites internet existants	Sur le site du P2AO, un onglet dédié au SCoT a été créé : http://www.p2ao.fr/fr/scot/le-scot-p2ao Y sont consultables et téléchargeables : les documents du SCoT, le calendrier prévisionnel et l'état d'avancement du SCoT, les supports de présentation et compte-rendus des différents ateliers, les arrêtés, avis et principales délibérations, les études préalables à l'élaboration, ainsi qu'un onglet de contact afin de recueillir toute remarque ou question de la part du public.

Au delà de ces outils de concertation :

- Deux séries de panneaux d'exposition (soit 10 panneaux) ont été élaborées, à la phase diagnostic / PADD et à la phase DOO afin de présenter succinctement les différents documents du SCoT et leur contenu.
Ces panneaux ont servi de supports pour les réunions publiques, étant affichés à chaque présentation. Le reste du temps, tout au long de l'élaboration du SCoT, ils étaient visibles par le grand public à la Maison des Entreprises et des Territoires (MET), siège du PETR, à Argentan.
Au cours de l'enquête publique, le PETR prévoit de les exposer dans les lieux de permanences qui seront définies avec le Commissaire Enquêteur.
 - Lors du premier volet de réunions publiques (septembre et octobre 2017), les participants ont pu repartir avec des copies des panneaux d'exposition, leur présentant les éléments clés du diagnostic et du PADD.
 - Depuis juillet 2016, le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche a publié trois lettres d'information (juillet 2016, janvier 2017 et juin 2017), transmises aux EPCI et communes membres du PETR. Toutes font mention des avancées du SCoT, renvoyant notamment au site internet du P2AO pour des informations complémentaires.
 - Certains EPCI du SCoT (Pays de l'Aigle, Pays du Camembert) se sont également fait le relai des événements du SCoT via leur site internet. D'autres sites, comme « centerblog.net » ont également publié les événements prévus, comme les réunions publiques.
- Ces moyens mis en œuvre recourant à des supports média et formes d'animation diversifiées ont ainsi permis aux habitants de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer en faisant part de leurs observations.

En plus de ces modalités, la concertation a pu aussi s'appuyer sur une association étroite avec l'ensemble des partenaires concourant à construire un projet partagé et relayé à chacune des phases d'élaboration du SCoT du P2AO :

- Les élus et services techniques des communes et intercommunalités du P2AO :
 - Une large mobilisation de l'ensemble des élus, du PETR et des intercommunalités au travers de nombreux séminaires et ateliers de travail, mais aussi de commissions techniques et/ou thématiques spécifiques (par exemple sur la stratégie économique du P2AO, le 16 novembre 2016),
 - Des rencontres de travail (ou échanges téléphoniques le cas échéant) avec les élus d'intercommunalité, et ce dès la phase de diagnostic (lorsque le territoire de SCoT comprenait 8 intercommunalités),
 - Des échanges réguliers avec les services techniques, en particulier des territoires dotés ou en cours d'élaboration d'un PLUi, afin de garantir une cohérence de la stratégie à l'échelle globale.
- Les personnes publiques associées et consultées
 - Une participation régulière aux ateliers d'élaboration du SCoT, afin d'associer pleinement les PPA aux réflexions des élus,
 - Des réunions spécifiques de travail avec les PPA à chaque phase du SCoT, pour un recueil régulier de leurs observations : réunions des 11 octobre 2016 sur les grands messages et enjeux du diagnostic ; 26 septembre 2017 sur le PADD du SCoT (positionnement du P2AO et objectifs stratégiques) ; et 16 février 2018 sur les orientations et objectifs du DOO.
- Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a souhaité réaliser une contribution issue d'un travail en inter-SCoT afin de restituer les enjeux de la Normandie de l'Ouest. Le P2AO a alors été consulté et a participé à une réunion d'échanges le 26 juin 2017 à Caen.

3.: La concertation et la prise en compte des observations du public

3.1. Les observations du public

- Le premier volet de réunions publiques, portant sur les enjeux issus du diagnostic et de l'EIE et les grands axes du PADD (26 septembre 2017 ; 3 et 12 octobre 2017)

Les débats ont principalement porté sur :

- L'articulation entre le SRADDET et le SCoT, et les PLU(i) et le SCoT.

Le Schéma Régional étant en cours d'élaboration en Normandie en vue d'une approbation en 2019, les intercommunalités et le SCoT sont invités depuis l'automne 2017 à des réunions d'échanges et à apporter leurs contributions pour une co-construction du projet.

Par ailleurs, des PLUi existent ou sont en cours d'élaboration sur le territoire. Il est nécessaire que des échanges s'instaurent entre le P2AO et les services en charge des PLUi afin de définir une cohérence globale.

- La desserte numérique comme enjeu fort pour le développement du P2AO

Le déploiement numérique sur l'ensemble du territoire (et en particulier en son cœur, à la couverture aujourd'hui délicate) constitue en effet un levier d'attractivité résidentielle, économique et touristique majeur, en lien avec les nouveaux modes de travail, de consommation, les nouveaux services...

- Les infrastructures routières et ferrées pour une inscription du territoire à grande échelle

Si le P2AO bénéficie de l'A28 et de l'A88, c'est davantage sur l'articulation avec l'A13 et l'A11, sur lesquels transitent les grands flux, que le territoire doit miser.

De même, les flux ferroviaires les plus importants transitent sur la ligne Paris-Caen. Au sein du territoire, la modernisation de la ligne Paris-Granville est essentielle.

- La protection du patrimoine naturel et bâti...

... Soulignée comme essentielle pour l'attractivité du territoire. Afin de proposer une offre de logements correspondant aux besoins des habitants, il faudra que le territoire s'oriente vers des constructions plus modernes tout en conservant l'identité architecturale spécifique du P2AO.

- La valorisation touristique du P2AO

Le territoire possède des sites à forte vocation touristique (comme le Haras du Pin), mais ce potentiel est encore sous-exploité. Le développement du tourisme devra s'accompagner de l'étoffement de services et équipements associés (hébergement et restauration notamment).

- Le second volet de réunions publiques, portant sur la présentation du DOO (15 février 2018 ; 20 et 21 mars 2018)

Les débats ont principalement porté sur :

- Les échanges entre les différents espaces

Il est important de souligner les interdépendances entre les différents espaces du SCoT, qui présentent chacun des spécificités et sont complémentaires. En cœur de territoire, on ne doit pas avoir l'impression d'un rabattement du développement depuis Vimoutiers sur Gacé, sinon d'une dynamique globale entre les deux espaces.

- La valorisation des projets du territoire via le SCoT

Le SCoT constitue un document cadre, donnant de grandes orientations au territoire, qui seront affinées via les documents locaux d'urbanisme. Plutôt qu'un document de contrainte, il s'agit plutôt d'un document politique, formalisant un projet de territoire et valorisant ses projets pour une cohérence globale.

- La nécessité d'une démarche inter-SCoT

A l'échelle de la Grande Normandie, le territoire du P2AO n'apparaît pas très grand. Pour être porteur, des échanges avec les territoires voisins sur des enjeux communes semblent être essentiels. Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, ceux-ci se sont effectivement intensifiés, et le dialogue est ouvert.

- L'économie et le numérique comme clés du développement

Sans emploi, le territoire du P2AO ne pourra inverser la tendance à la déprise dans laquelle il se trouve. Le SCoT fixe des orientations pour que s'instaurent des conditions de reprise économique, en soulevant notamment la question centrale de la lisibilité. A noter aussi que la desserte numérique, qui s'est améliorée ces dernières années, constitue également une chance à ne pas laisser passer pour les territoires ruraux avec le développement des nouveaux modes de vie et de travail.

- Le registre de concertation

Aucune observation n'a été relevée sur les registres de concertation mis à la disposition du public.

3.2. Bilan des observations et contributions du public

Les thèmes abordés lors des réunions publiques montrent que le public :

- Partage largement les enjeux du territoire révélés dans le diagnostic et auxquels le P2AO s'attache à répondre. En particulier, les questions des mobilités, du numérique, et des équipements ont été identifiées par les participants comme des points essentiels à aborder au sein du projet de territoire.
- Se félicite de l'ambition du territoire à renverser la tendance à la décroissance de ces dernières années. Les projections ornaïses pour les années à venir sont plutôt pessimistes. Mais ce n'est que via l'affirmation d'un projet volontariste que le P2AO pourra retrouver une attractivité réelle.

Le public a particulièrement mis l'accent sur :

- Le levier du numérique, pour désenclaver les territoires plus ruraux grâce aux nouveaux modes de travail, de consommation et aux nouveaux services.
- La nécessité de connecter le territoire par des mobilités efficaces, aussi bien en interne entre les différents espaces de vie qu'en externe avec les dynamiques environnantes.
- La préservation du patrimoine bâti : la qualité des espaces (en termes de matériaux, d'intégration environnementale et paysagère...) est essentielle mais demande des investissements.
- La nécessité de respecter les différentes identités liées aux bassins de vie qui composent le P2AO, tout en les intégrant dans un projet de territoire global.

→ Le projet de SCoT du P2AO s'est attaché à répondre à l'ensemble des points soulevés par les participants, pour une vision partagée avec le public sur les opportunités du territoire, ses enjeux et les choix faits au sein du projet de développement porté par le SCoT.

4.: Annexes

4.1. Les réunions publiques : exemple de support (réunion publique portant sur le diagnostic et l'EIE et les axes du PADD) et photos des réunions

SCoT Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche



Une couverture numérique partielle

- Une couverture numérique délicate en cours de territoire portant atteinte à son attractivité résidentielle contre économique



Carte de la couverture numérique partielle

B.

Un territoire de diversité ?
Un territoire en mouvement ?
Un territoire de potentiels ?



Des ressources à gérer et à préserver au service de l'attractivité du territoire

- Une ressource en eau abondante, mais vulnérable et nécessaire pour accueillir de nouvelles populations et entreprises sur le territoire
- Une production de déchets à la hausse, mais une part de déchets recyclée en augmentation



Carte des ressources à gérer et à préserver

Un patrimoine bâti en voie de standardisation et une authenticité paysagère en question

- Un étalement urbain autour des pôles, et des opérations récentes globalement en rupture avec la qualité bâtie du territoire (opérations en écosystème, standardisation des constructions, faible intégration paysagère)
- Une évolution des usages qui impacte les paysages : ouverture des espaces et recul des motifs bocagers (prémi au centre du territoire), enrichissement des fonds de vallée (Tourques, Dives, Orme...)
- Un potentiel de renouvellement de l'habitat (vacances, densité croissante) dans les centres et du recasement de friches dédiées à l'économie, permettant une limitation de l'étalement urbain



Image d'un paysage rural

Une démographie peu dynamique qui positionne le territoire comme espace intermédiaire entre littoral Normand et Pays de la Loire

- Un repli démographique : une diminution du solde migratoire (- 703 habitants entre 2007 et 2012) et du solde naturel (- 158 habitants sur la même période)
- Un positionnement géographique intermédiaire entre les dynamiques démographiques du Grand Ouest et celles impliquant des dynamiques des agglomérations normandes (Caen, Rouen et Evreux)



Carte de la démographie peu dynamique

Un vieillissement de la population et de ses actifs

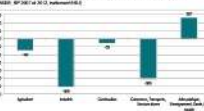
- Un vieillissement accéléré de la population : 79 jeunes (- de 20 ans) pour 100 personnes de 60 ans et + (- 12 points entre 2007 et 2012) qui atténue le maintien des savoir-faire et des équipements en milieu rural
- Des territoires plus à l'écart des principaux pôles d'emploi (Argentan, L'Aigle, Gacé)



Carte du vieillissement de la population

Des emplois en baisse

- Plus de 1 000 emplois perdus au sein de SCOT entre 2007 et 2012, dont - 143 emplois agricoles
- Des activités industrielles et de construction devenues respectivement par les effets conjugués (avec la fermeture de grandes entreprises comme Molinex, Cogeflex...), ce qui impacte les services marchands (- 508)
- Des services non marchands dans l'insécurité de pour leur rôle d'amortisseur, malgré une hausse de 267 emplois
- Des difficultés pour les couples bio-actifs et CPER à trouver des emplois dans des secteurs différents au sein du territoire



Graphique des emplois en baisse

C.

Un territoire de diversité ?
Un territoire en mouvement ?
Un territoire de potentiels ?



Une répartition des équipements qui exprime le caractère multipolaire du territoire

- Un territoire bien servi en termes d'équipements (2 628 en 2014) en raison d'une structuration de proximité au service des habitants
- Une organisation territoriale multipolaire avec des centres structurés (L'Aigle et Argentan), dont l'attractivité est à renforcer pour le bénéfice de l'ensemble du territoire
- Des mobilités internes à renforcer par transports en commun et services (co-voiturage, transport à la demande...) en fonction des contraintes financières et des habitudes de fonctionnement des habitants de vie pour une meilleure impulsion de développement et un accompagnement des temps de trajet



Carte de la répartition des équipements

Un réseau de transport qui renforce les liens entre littoral normand et les Pays de la Loire

- Une dorsale autoroutière (N88 et A38) et ferroviaire (4 lignes, dont Paris-Granville et Caen-Tours) qui permet une approche au littoral normand, à l'axe Seine et au Grand Ouest



Carte du réseau de transport

Une agriculture qualitative porteuse d'une identité normande, et « palette » industrielle encore visible

- Un ADN agricole : Plaines ACP (Garennebois, Pommery, Calvados...) vecteurs d'une image reconnue internationalement, et des producteurs bio pour des agricultures de qualité
- Des industries diversifiées (mécatronique, industries extractives, textile et cuir...), qui lui confère un potentiel de résilience et de synergie



Carte de l'agriculture qualitative

Des filières de niches à constituer pour affirmer le lien historique agriculture-industrie

- Filière agroalimentaire : des coopérations fortes (pôle de compétitivité Valorial à Rouen, Grand Ouest) et une stratégie « filière-croisée » à l'échelle du territoire à développer
- Filière agri-tech : une nécessité de structuration d'un véritable pôle à l'échelle SCOT, en lien avec les savoir-faire normands (conseil des chevaux de Normandie, pôle Hépato à Colombelles...)



Carte des filières de niches

D'un potentiel touristique à un tourisme créateur de richesses

- Une multitude d'atouts touristiques :
 - Paysage (espaces bocagers, bois et forêts, cours d'eau...)
 - Patrimoine historique (châteaux, abbayes...)
 - ADN « ACP » : filière caviar (saumon, trappistes...)
- Quel type de tourisme désire-t-on ? A destination de quel public ?
- Sur quelle image veut-on s'appuyer à l'avenir ?



Carte du potentiel touristique

Un territoire vulnérable au changement climatique, mais qui s'inscrit dans une moindre dépendance aux énergies fossiles

- Des potentialités d'énergies renouvelables en développement, mais pas toujours valorisées (bois-énergie, éolien, méthanisation, solaire...)
- Un enjeu de réhabilitation du bâti ancien et de lutte contre la précarité énergétique, à même de moderniser des entreprises locales (construction)



Carte du territoire vulnérable au changement climatique

Temps d'échanges sur le diagnostic

- Comment donner une plus grande place à la nature en ville ?
- Quelles fonctions pour l'eau au sein du territoire (tourisme...)?
- Quel réseau de transports en commun est un avenir en milieu rural ?
- Quelles fonctions donner aux paysages (tourisme, économie, agrément...)?
- Comment accueillir / maintenir les populations sur le territoire ?
- Quel type de population accueillir ?
- Quels services développer pour les personnes âgées ?
- Comment le vieillissement de la population peut-il être un atout économique ?
- Comment construire le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire ?
- Quels métiers pour demain ?
- Quels défis économiques pour le développement des entreprises et du entrepreneuriat ?
- Quel type d'équipements implémenter sur le territoire, et où ?
- Quel place pour Argentan et l'Aigle au sein de la Région ?

Temps d'échanges sur le diagnostic

- Quelles mobilités pour demain ?
- Comment réduire l'usage de la voiture et les déplacements contraints pour une meilleure qualité de l'air et du cadre de vie ?
- Est-ce que les transports en commun ont un avenir en milieu rural ?
- Quel place pour la logistique sur le territoire ?
- Quel rôle pour les gares ?
- Comment valoriser les productions locales ?
- Quelle agriculture demain ? Quel rôle de l'agriculture ?
- Quelles formations développer en lien avec nos savoir-faire ?
- Sur quelles filières mettre l'accent ?
- Quels liens économiques développer entre le territoire et les pôles environnants ?
- Quel type de tourisme désire-t-on ? A destination de quel public ?
- Sur quelle image veut-on s'appuyer à l'avenir ?
- Quel rôle pour Argentan et l'Aigle au sein de la Région ?

PARTIE 3

Le positionnement du territoire



Des scénarii au projet

Suite au diagnostic, différents scénarii d'habitat ont été présentés aux élus, mettant l'accent sur plusieurs leviers de développement. Ces projections ont aidé les élus à mieux exposer un « positionnement du territoire », possible et souhaitable.



- Un territoire fier de ses traditions, pour une authenticité épique, connue et reconnue
- Un territoire qui passe dans son ADN industriel, agricole, son savoir-faire, son rôle dans son cadre de vie des potentialités de développement
- Un territoire qui trouve dans sa diversité les raisons de sa force collective

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Le positionnement

Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine

Une alliance entre une authenticité et une ouverture au service d'un projet de territoire



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Le positionnement



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

PARTIE 4

Les objectifs stratégiques du projet de territoire



Les 3 grands axes du PADD

Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

- Maintenir et améliorer les connexions routières (hors des 200 axes de la DDT, connexions D2020, D402, D403, vers l'ouest et vers Paris) et ferries vers l'extérieur reliant le territoire au Grand Ouest et à l'Axe Seine
- Développer des solutions de déplacements durables (covoiturage, transport à la demande, vélos partagés, etc.) pour réduire le temps de déplacement et dynamiser les liens atmosphériques
- Accompagner le développement et le déploiement des infrastructures numériques (Fibre haut débit, téléphonie mobile, ...)

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

- Organiser le territoire pour un développement d'ensemble en fonction des capacités de chacun : une ambition qui est le courage des collectivités de chaque espace en identifiant différentes potentialités à même de « porter » et d'impulser le territoire (par exemple : central)
- Orienter le territoire aux espaces de vie par un redimensionnement démographique : 78 000 habitants à l'horizon 2037 (+ 180 habitants/an = + 0,23% /an) contre 76 400 habitants en 2013 (- 175 habitants des années 2007 et 2012 = - 0,23% /an)

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

- Mettre en place une politique de logement pour valoriser le parc actuel et créer de la diversité dans l'offre
- Répondre aux besoins d'une diversité de personnes (jeunes, jeunes, actifs, personnes à mobilité réduite, ...) pour faciliter les parcours résidentiels au sein du territoire

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

- Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour maintenir et valoriser le cadre de vie rural
- Générer un bon fondement écologique : la terre verte et bleue, à porter à une échelle plus vaste que celle du Pays
- Assurer la disponibilité des ressources (paysannerie, carrières, ...) dans le temps
- Prévenir les risques (inondations, mouvements de terrain, incendies, ...) pour ne pas exposer les personnes et leurs biens et adapter au changement climatique

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

- Se positionner comme un territoire touristique normand, en jouant sur une diversité de lieux (présence avec le Montfort de Montcorbel, nature avec les forêts de Saint-Germain et de Saint-Gilles, culture avec le château de Saint-Christophe le Jais, industrie avec les usines et l'industrie, gastronomie, agriculture avec le Pays du P2AO, ...)
- Faire du tourisme un levier pour la notoriété et le cadre de vie au service du territoire, en lien avec une stratégie de communication attractive

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

- Attribuer une ambition résidente dans la lutte contre l'étalement urbain : une concentration de 230 ha pour le résidentiel (12 ha, contre 38 ha, sur la dernière période) - une densité par 20, 40% du développement au sein des enveloppes urbaines (au maximum)
- Tirer parti des aménagements pour la durabilité du territoire, dans une logique d'optimisation foncière (restructuration foncière, état des lieux et découpage avant de solliciter les entreprises agricoles et l'industrie environnante, ...)

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

- Préserver et valoriser l'espace agricole pour le maintien de l'identité rurale du territoire
- Renforcer les équipements et services de proximité (santé, enseignement, culture, loisirs, ...) pour un cadre de vie attractif, grâce à une offre diversifiée à l'échelle de micro-bassins de vie (Cacé, Argentan, Vimoutens, Aigle, ...)
- Ancrer la stratégie commerciale aux modes de vie des habitants, tirés sur la proximité, pour dynamiser les centres de ville
- Préserver les richesses patrimoniales et paysannes pour mettre en lumière la qualité du cadre de vie
- Développer le territoire par un urbanisme adapté aux contextes, concilier des spécificités paysannes (bocage, plans d'arbres, ...) et architecturales du chaque espace

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et multiplier l'entrepreneuriat

- Calibrer une offre économique au regard de l'existant, dans une démarche d'explicitation économique de l'espace : une concentration d'espaces à vocation économique comprise entre 100 et 150 ha à 2017 (5 - 8 ha/lot, contre 11 ha/lot entre 2000 et 2013) avec une création de 160 à 130 emplois/an, contre - 210 emplois/an entre 2007 et 2012
- Apporter de la visibilité à l'offre locale par des sensibilités économiques complémentaires entre les parcs d'activités (agroalimentaire à Gasc/Croixelles, industrie, logistique et services à Argentan ; offre médiévale à L'Arche à L'Aigle ; ...)
- Définir une organisation du développement économique (pour Argentan, de L'Aigle et Gasc / Croixelles) jouant sur la potentialité des grands axes ; impulsion articulée dans les espaces ruraux ; ...)

Donner une offre foncière et immobilière économique raisonnée et réaliste

Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et multiplier l'entrepreneuriat

- Renforcer et développer la formation sur le territoire en lien avec les filières locales (pêche, maraîchage, agro-alimentaire, silver économie ?)
- Renforcer et développer des synergies avec les territoires voisins (pôle de compétitivité Haporia à Cribelles sur la filière équine, pôle Valorat à Rannes sur l'agroalimentaire...)
- Soutenir le développement des énergies renouvelables (via un mix énergétique : solaire, photovoltaïque, méthanisation...) et du recyclage
- Réduire les gaz à effet de serre et la consommation énergétique (renovation de l'habitat via des CPER...)

Soutenir la formation et l'innovation

Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local

Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et multiplier l'entrepreneuriat

Le développement économique du territoire

L'ensemble des documents du SCoT sont consultables et téléchargeables sur le site internet du Pays : <http://www.p2ao.fr> (onglet SCoT)

Merci de votre attention





4.2. Le site du P2AO : onglet dédié au SCoT avec l'ensemble des éléments consultables et téléchargeables

LE SCOT P2AO



CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET ÉTAT D'AVANCEMENT
Etat d'avancement Septembre / Octobre 2017 - Début de l'élaboration du DCO et réunions publiques Mars 2017 - Début d'élaboration du PADD avec ...



ELABORATION DU SCOT : CONCERTATION ET ATELIER
Les grands principes d'organisation, l'instance décisionnelle, le comité syndical du PETR, les instances d'élaboration, le comité de pilotage...



LES DOCUMENTS DU SCOT
Projet de DCO (Document d'Orientation et d'Objectifs) PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) - Les chiffres clés - Le Ra...



ARRÊTÉS, AVIS ET DÉLIBÉRATIONS
6 novembre 2013 - Arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du SCOT PAPAQ Pays d'Auge - Arrêté préfectoral portant publication...



DIAGNOSTICS ET RAPPORTS PRÉALABLES
Juin 2014 : Diagnostic Territorial (Cabinet PCT) - Septembre / Octobre 2014 : Diagnostic, note et PAC (DDT) - Novembre 2015 : Diagnostic Agricole...



ENQUÊTE PUBLIQUE
Vous avez des remarques sur le SCOT, n'hésitez pas à nous contacter : contact@p2ao.fr

CONTACT
Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO)
Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Séas - BP 40038
61302 ARGENTAN CEDEX

PRÉSENTATION
ORGANISATION
MARCHÉS PUBLICS

ACTIONS
PROGRAMMES D'AIDES
SCOT
ACTUALITÉS

LES ÉLUS
LES COMMUNES
LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
SERVICES
SORTIR/BOUGER
ENTREPRENDRE

4.3. Les panneaux de concertation : exemple des panneaux relatifs au diagnostic et au PADD du SCoT

SCoT du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche – Phases Diagnostic et PADD – Septembre 2017

Un Schéma de Cohérence Territoriale pour l'avenir

Qu'est ce qu'un SCoT ?

> « SCoT » signifie Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'agit d'un document d'urbanisme stratégique pour organiser de manière cohérente le territoire, pour construire son avenir au cours des 20 prochaines années, donc à l'horizon 2037.

> Le SCoT a une portée réglementaire. Les documents d'urbanisme (comme les Plans Locaux d'Urbanisme) et les importantes opérations d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

Les objectifs d'un SCoT intéressent tous les aspects de notre vie quotidienne :

Les transports, le logement, l'emploi, les équipements, les activités économiques, l'agriculture, l'environnement, le paysage...

Un projet commun pour différents espaces

Le périmètre du SCoT du P2AO



Le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, **76 680 habitants** et **130 communes**, un territoire composé de 3 identités historiques, qui correspondent aux 3 intercommunalités du SCoT :

- *Argentan Intercom, 52 communes, 34 641 habitants,
- *Les Vallées d'Auge et du Merlerault, 48 communes, 16 208 habitants,
- *Les Pays de l'Aigle, 30 communes, 25 831 habitants.

Un document en trois étapes successives

→ Etape 1 → Etape 2 → Etape 3

Le Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement, permet de comprendre le fonctionnement du territoire, identifier ses forces, faiblesses, spécificités et opportunités de développement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) considère le projet de territoire qui définit les objectifs stratégiques à suivre.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Des moyens pour s'informer et s'exprimer : la concertation

S'informer, via :

- Les articles de presse,
- Les panneaux d'exposition,
- Le site internet : <http://www.p2ao.fr> (onglet SCoT)

S'exprimer, via :

- Le registre de concertation,
- Les réunions publiques



SCoT du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche – Phases Diagnostic et PADD – Septembre 2017

Un Schéma de Cohérence Territoriale pour l'avenir

Un diagnostic mettant en lumière différents enjeux

POPULATION

Les enjeux démographiques du SCoT

- Deux pôles principaux, Argentan et l'Aigle, et un réseau de communes de plus de 1 000 habitants.
- Un déclin démographique (- 871 habitants entre 2007 et 2012), qui résulte du vieillissement de la population et d'un solde migratoire (qui correspond à la différence entre les entrées et les sorties du territoire) déficitaire : les principales communes perdent en population ce qui fragilise l'armature du territoire.

Enjeu : Attirer de nouveaux habitants, notamment de jeunes actifs, pour renouveler la main d'œuvre locale et infléchir le déclin démographique.

LOGEMENTS

- Un marché de la construction dynamique (250 logements construits par an entre 2007 et 2012), avec des prix fonciers et immobiliers attractifs.
- Mais une vacance en hausse dans les centres, accentuée par le repli démographique que connaît le territoire, et une offre de logements parfois peu adaptée à la demande (accessibilité, coût de la rénovation, précarité énergétique...).

Enjeux : Diversifier l'offre de logements (tailles, morphologies...) pour répondre aux besoins de différents publics (jeunes ménages, familles, étudiants, seniors...). Réhabiliter les logements anciens et inoccupés pour les remettre sur le marché et redynamiser les centres.

ECONOMIE

Les enjeux économiques du SCoT



- Des activités économiques productives principalement situées au sud du territoire, en lien avec les infrastructures routières et ferrées (Argentan, l'Aigle, Gacé).
- Des filières agricoles de qualité, notamment équine.
- Une contraction de l'emploi (- 1 502 emplois entre 2007 et 2012) qui a mis à mal l'identité agricole et industrielle du territoire ; 28 502 emplois en 2012.

Enjeux : Recouvrer un nouvel élan en s'appuyant sur les filières présentes et d'avenir (équino, agroalimentaire...), avec le développement de formations répondant aux besoins des entreprises locales. Exploiter le potentiel touristique (nature, gastronomie, tourisme de mémoire...) en lien avec les sites extérieurs.



Les enjeux de proximité du SCoT

-

[illegible]

si existent (covoiturage, transport à la demande, itinéraires
ts à être renforcées.

alternatives à la voiture (covoiturage, autopartage...), dans

attractivité économique et résidentielle.

Les enjeux environnementaux du SCoT : la trame verte et bleue

-

Zone forestière
Réseau hydrographique

Des paramètres de protection et d'intérêt de la biodiversité et des paysages

Arrêté de Protection du Biotope
Natura 2000
Zone Nouvelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Silviculture d'intérêt
Parc Naturel Régional

Éléments paysagers

Zone schiste
Infrastructures à biodiversité et forêts



Le PADD : un projet de territoire en trois axes forts

Le positionnement du projet de ferritose



Un territoire qui rayonne et qui participe
à la structuration des échanges entre la
Grand Ouest et l'Axe Seine

Are Same



Ministère de l'Éducation nationale
Développement d'échelles entre

Grand Question

Au cœur de la Grande Normandie, le P2AO bénéficie d'une localisation particulière, qu'il affirme dans son projet de territoire, dont le positionnement est le suivant :

« Une normandité singulière connectée
aux espaces de flux du Grand Ouest et
de l'Axe Seine :
*une alliance entre une authenticité et une
ouverture au service d'un projet de territoire* »

- Une normandité singulière... : Pour mettre en avant les atouts intrinsèques du territoire qui affermissent la diversité constitutive de la Normandie
- ... Connexes aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'axe Seine : Pour affirmer le territoire comme un espace de valorisation des flux, tête de pont entre les deux espaces dynamiques que sont le Grand Ouest et l'axe Seine
- Une alliance entre authenticité et ouverture : Pour jouer de la complémentarité rurale / urbaine du territoire, en résonance des évolutions socio-économiques à l'œuvre à plus grande échelle.

Plusieurs objectifs sont exposés dans cet axe

- Dessiner un territoire connecté, en son sein mais aussi vers l'extérieur, grâce au développement de différentes mobilités : routières, ferrées, numériques, durables...
- Injurer le développement à l'ensemble du territoire, par une organisation en réseau de villes et de bourgs, et proposer des équipements, services et commerces de proximité nécessaires aux besoins quotidiens des résidents, pour un territoire vécu à échelle humaine.
- Proposer une offre diversifiée de logements (taille, accession, location...), pour répondre aux besoins de tous (étudiants, familles, seniors...), en cherchant systématiquement à optimiser les espaces, afin de redynamiser les centres-bourgs et protéger les espaces agricoles et naturels.



- Los planes de estudio son:

 - Los planes de estudio básicos
 - Los planes de estudio de especialización
 - Los planes de estudio de maestría
 - Los planes de estudio de doctorado

• Los planes de estudio de maestría son:

- Los planes de estudio de maestría de investigación
- Los planes de estudio de maestría de especialización
- Los planes de estudio de maestría de formación profesional

• Los planes de estudio de doctorado son:

- Los planes de estudio de doctorado de investigación
- Los planes de estudio de doctorado de formación profesional



AXE 2. RÉVÉLER LES IDENTITÉS AUTHENTIQUES DU TERRITOIRE POUR UNE EXPÉRIMENTATION DE SA NORMANDITÉ

Les objectifs suivants composent cet axe :

- Préserver voire renforcer le fonctionnement écologique du territoire, auquel dépend la qualité de son cadre de vie et son attractivité,
- Maintenir l'identité rurale du territoire par une préservation et une valorisation des espaces agricoles,
- Appréhender systématiquement les risques auxquels est soumis le territoire (inondations, mouvements de terrain...) pour diminuer la vulnérabilité des populations présentes sur le territoire, dans une logique de durabilité du développement,
- Mettre en scène les nombreux sites patrimoniaux et paysagers dont dispose le territoire, pour maintenir les populations résidentes et se révéler attractif auprès des touristes, à la recherche d'une expérience typiquement normande dans cet arrière-pays généreux.



AXE 3. VALORISER ET DIFFUSER L'IDENTITÉ PRODUCTIVE EXISTANTE DU TERRITOIRE POUR S'ARRIMER AUX FLUX EXTERNES ET DÉMULTIPLIER L'ENTREPRENARIAT

Le développement économique du PDAO



Les objectifs de cet axe sont les suivants :

- Proposer aux entreprises une offre foncière et immobilière lisible pour répondre à leurs besoins diversifiés, en évolution, pour asseoir leur « parcours résidentiel » sur le territoire,
- Optimiser les terrains existants, en cherchant à utiliser en priorité les espaces aménagés disponibles et à requalifier ceux qui le nécessitent, avant de créer de nouveaux parcs,
- Penser l'offre de formations sur le territoire en lien direct avec les filières économiques locales (équiline, agroalimentaire...) pour répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises, et créer des synergies avec les territoires voisins (Université de Caen...),
- Soutenir le développement de différentes énergies renouvelables, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances induites, et ainsi s'inscrire efficacement dans la lutte contre le changement climatique, permettant des créations d'emplois et de valeur ajoutée localement.



4.4. L'association des PPA : exemple de support de présentation pour la réunion PPA sur le DOO

SCoT Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Réunion des Personnes Publiques Associées
Le Document d'Orientation et d'Objectifs
Vendredi 16 février 2018



Pays d'Argentan
d'Auge et d'Ouche

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Calendrier et avancement de la démarche



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Le positionnement du territoire

Le PZAO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine
Une alliance entre une authenticité et une ouverture au service d'un projet de territoire



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

PARTIE 1

Rappel du PADD



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Les 3 grands axes du PADD

Le PZAO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

Les objectifs du PADD

- Une **reconquête démographique** redoublée, marquée par l'arrivée de jeunes actifs
- Un **renouveau économique** fondé à la fois sur les traditions agricoles et industrielles du PADD et sur une **diversification** terrienne
- Une **accroche aux dynamiques** normales via une amélioration de l'**accessibilité** routière, ferrée et numérique
- La **préservation d'un cadre** de vie de **qualité** fondé sur une diversité des **trames paysagères**, architecturales, environnementales, soies des **identités** du territoire
- Des **dimensions rurales et urbaines** pour des **usages** différents et complémentaires du territoire
- Une **stratégie environnementale** ouverte pour un **développement équilibré**, peu impactant, au service de la **qualité de vie**, de la **qualité de l'air** et de la **bonne santé** des habitants

Les chiffres clés

- + 3 600 habitants entre 2010 et 2030 (+160 par an) pour 19 120 habitants à l'horizon 2030
- + 5 000 logements entre 2010 et 2030 (+260 par an)

Parte 1	1	Organiser les congrès des clubs de club et effectuer les déplacements d'adhésion d'adhésion	0,12
	2	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	3	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	4	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	5	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
Parte 2	1	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	2	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	3	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	4	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	5	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
Parte 3	1	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	2	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	3	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	4	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12
	5	Mettre à jour les données de l'adhésion et les données de l'adhésion	0,12

Thème de l'Exposition Territoire de l'Espe (Exposition d'Agglo et d'Etats)	
PARTIE 1 Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales	1.1 Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer des mobilités durables en interne 1.2 Veiller à une cohérence territoriale au travers d'un réseau de villes et bourgs respectueux de la diversité du PZAO 1.3 Maîtriser la consommation d'espace dédiée au développement résidentiel 1.4 Mettre en place une politique de logements pour valoriser le pari actuel et ouvrir de la diversité dans l'offre 1.5 Renforcer la présence d'équipements et de services en adéquation avec les caractéristiques des différents espaces de vie pour optimiser les déplacements

Orientation 1.1 Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer des mobilités durables en interne

1.1.1 Maintenir et améliorer les connexions vers l'extérieur reliant le territoire au Grand Ouest et à l'axe Seine

Legend:

- Ligne de bus à haut débit
- Ligne de bus à haut débit (LHD) en projet
- Ligne de bus à haut débit (LHD) en construction
- Ligne de bus à haut débit (LHD) en exploitation
- Ligne de bus à haut débit (LHD) en exploitation
- Ligne de bus à haut débit (LHD) en exploitation
- Ligne de bus à haut débit (LHD) en exploitation

PARTIE 2

Plan du DOO

A photograph of a rural landscape, likely a vineyard, with a small building and trees in the background. The image is in black and white and has a slightly grainy texture. It shows a field of low-lying plants, possibly grapevines, in the foreground. In the middle ground, there is a small, light-colored building with a dark roof, surrounded by trees. The background is a hilly landscape under a clear sky.

PARTIE 3

Synthèse du DOO

A photograph of a rural landscape. In the foreground, there are dense, dark green bushes. In the middle ground, a small church with a tall, light-colored steeple is visible, surrounded by trees and other buildings. The background shows a line of trees under a clear sky. The entire image is framed within a white border.

Séminaire de Débats sur l'impact du Réseau d'Expresso d'Agglomération d'Orléans



Orientation 1.1 Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer des mobilités durables en interne

La politique du DOO en termes de mobilités

- Réaffirmer le rôle des infrastructures ferroviaires et routières dans le projet de développement
- Organiser l'intermodalité et la multimodalité sur les gares et haltes ferroviaires
- Concernant le réseau routier et fluvial, le SCoT appuie l'amélioration des connexions et le renforcement gares, et met en avant les différents projets et ambitions du PDAO qui y concourent, allant de la mise à 2x2 voies de la R2035 entre Argenteuil et Nemours-d'Avy (D95) (amont) et l'amélioration de la ligne Paris-Graville
- Intensifier les liaisons douces entre micro-bus de ville, pour des mobilités adaptées à leurs caractéristiques
- Encourager l'usage du covoiturage, en adaptant et renforçant l'offre existante, et développer les autres mobilités alternatives à la voiture individuelle : carsharing (voiture électrique, moteurs à hydrogène, autopartage à la demande)...

En parallèle, le DOO met en avant la volonté de renforcer d'accompagner au mieux le développement numérique des usagers du PDAO, au profit de la mobilité historique, économique, et d'accueil / d'adhésion des personnes (jeu-arrêt, car-sharing, réseaux connectés, mobilités connectées)...

Orientation 1.1 Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer des mobilités durables en interne

1.1.2 Développer des solutions de déplacements durables au sein du Pays

The slide contains three maps of the Pays de la Loire region, each illustrating different infrastructure and mobility projects. The first map on the left is titled 'Plan d'urbanisme' and shows various urban planning zones. The middle map is titled 'Dons de terre dévolus' and shows land donations and development axes. The third map on the right is titled 'Lignes à grande vitesse' and shows high-speed rail lines and metric gauge lines. A legend on the left side of the slide defines the symbols used in the maps.

- Plan d'urbanisme
- Agglomération
- Intercommunalité
- Plan de transport urbain
- Intercommunalité
- Lignes à grande vitesse
- Lignes à voie métrique
- Dons de terre dévolus
- Axe de développement
- Agglomération dévolue
- Intercommunalité dévolue
- Métropole de la région Loire-Atlantique (75,2 %)
- Projet de transport urbain à grande vitesse
- Projet de transport urbain à grande vitesse
- Projet de transport urbain à grande vitesse

Orientation 12 Viser à une cohérence territoriale au travers d'un réseau de villes et bourgs respectueux de la diversité du P2AO

Le redoutail du DOO en termes d'organisation territoriale

L'ambition souhaitée dans le PAOD du SCoT implique d'organiser une architecture territoriale et de renforcer le rôle et les capacités d'impulsion du développement des pôles urbains majeurs et d'équilibre.

Il en va :

- De l'équilibre territorial,
- De la mise intégrative/territoriale dans un contexte de vieillissement ouvert,
- De la capacité du territoire de maintenir un bassin d'emploi structurant au sein de l'Orne et de la Région,
- De la préservation des savoir-faire, des AEM industrielle et agricoles, et de la diversification des activités économiques,
- Du maintien des dynamiques vécues et des équipements dans un SCoT se vivant rural,
- De la capacité majeure du P2AO de porter une voie qui compte à l'heure des choix à venir dans le SRADDET.

[illegible][illegible]

Orientation 1.5 Renforcer la présence d'équipements et de services

La politique du DQG en termes d'équipements et de commerces :

Le PZAO est un territoire de proximité. Le SCoT entend continuer cet effort via :

- un renforcement des équipements et de leur diversité, à l'échelle des micro-bassins de vie (secteurs d'activité), en lien avec les mobilités à développer.
- Une attractivité renforcée des centres-villes et bourgs pour développer de fréquentation, favorable aux commerces et à l'animation.
- Une amabilité commerciale (voir ci-après), avec trois niveaux de pôle :
 - Les **polycentres** commerciaux majeurs, à la zone de châtellaine intercommunale, où seront prioritairement implantés les nouveaux commerces de plus de 1 000 m²
 - Les **polycentres d'équilibre** centraux, au rayonnement plus communautaire.
 - Les **polycentres d'irrigation** locaux, portant un rôle structurant à l'échelle locale
- Les commerces sont situés préférentiellement dans les centralités, au sein des ensembles urbains
- Les espaces commerciaux périphériques ont vocation à accueillir les commerces dont la taille et les flux génèrent des incompatibilités avec l'espace urbain.

Séminaire du Colectivo Territorial del País Argentino (CtPA) et d'Azule

Orientation 1.2 Visiter à une cohérence territoriale au travers d'un réseau de villages et bourgs respectueux de la diversité du P2AD

1.2.1 Structurer l'organisation spatiale du territoire pour un développement d'ensemble

La carte illustre la structuration spatiale du territoire de la Vallée de la Vézère. Elle est divisée en quatre zones principales : L'EST (VILLE), LE NORD (VILLE), LE SUD (VILLE) et LE OUEST (VILLE). Des points noirs indiquent les communes. Des points bleus indiquent les points d'attraction majeurs. Des points verts indiquent les espaces intermédiaires à polariser. Des points orange indiquent les points d'attraction secondaires. Des points jaunes indiquent les points d'attraction tertiaires. Des points roses indiquent les points d'attraction quaternaires. Des points violets indiquent les communes isolées.

- Le projet du P240. l'objectif est une augmentation de la population de 3 620 habitants.
 - En prenant en compte :
 - o Le décaissement des ménages (de 2,2 à 2,0),
 - o L'évolution de la vacance (- 400, soit -20‰ en moyenne),
 - o L'évolution des résidences secondaires (+ 350),
 - o Et les opérations de reconversion de plus (+ 130).
- Le besoin de logement résulte par conséquent plus de la maintenir son niveau de population mais aussi accueillir de nouveaux ménages et de 5 689 d'ici à 2038.
- Le SCoT entend donc, pratiquement, lorsque cela est possible, privilégier les espaces au sein de l'environnement urbain et périurbain l'existant. Il en va de la viabilité des centres et de la résilience du tissu des communes, et donc de l'attractivité du territoire.
- Des orientations sont également exposées pour un parc de logements (en termes de confort,

[illegible][illegible]

PARTIE 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normativité

2.1 Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour magnifier et valoriser le cadre de vie naturel

2.2 Gérer les risques pour une expérimentation équilibrée du territoire

2.3 Préserver l'espace agricole et valoriser les productions pour le maintien de l'identité rurale du territoire

2.4 Révéler les richesses patrimoniales et paysagères pour mettre en lumière la qualité du cadre de vie

2.5 Affirmer comme destination touristique un arrière-pays normand naturellement généreux

Orientation 2.1 Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour magnifier et valoriser le cadre naturel

La politique du DOO en termes environnementaux :

Dés préconisations sont déclinées pour chaque espace identifié dans la TVB du P2AO :

- Protéger les réservoirs de biodiversité et gérer leurs abords
- Renforcer les continuités écologiques dans une vision dynamique du territoire
- Protéger les milieux humides et les cours d'eau
- Assurer la disponibilité des ressources dans le temps

Le DOO avance également des préconisations, différenciées selon les risques, pour ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens : il s'agit à la fois de prévenir les risques via la mise en œuvre des PPR / PGR, mais aussi de développer une culture du risque via la sensibilisation des populations et des acteurs.

Concernant la préservation des espaces agricoles, le renforcement des filières passera par la garantie d'un bon fonctionnement des exploitations. Ainsi, les développements urbains devront tenir compte de leurs impacts sur les activités agricoles. Le DOO encourage la diversification des activités, premières créatrices de valeur ajoutée (vente, tourisme, valorisation énergétique...), la structuration de circuits de proximité et accompagne le développement d'une agriculture raisonnée.



Orientation 2.4 Révéler les richesses patrimoniales et paysagères pour mettre en lumière la qualité du cadre de vie

La politique du DOO en termes paysagers :

Il s'agit de prendre en considération l'environnement, les paysages, l'histoire du P2AO, donc ses spécificités dans les développements urbains futurs :

- Développer le territoire par un urbanisme adapté aux contextes : valorisation des paysages (notamment paysan au sein des PLU, préservation des vues, ANRP / SDR, ...), intégration paysagère de l'habitat, aménagement qualitatif des lieux urbains.
- Renforcer l'accessibilité aux paysages et valoriser le rapport à la nature : mise en accessibilité d'espaces de nature, sentiers pédagogiques, nature en ville (notion de « trame écologique urbaine », en lien, lorsque cela est possible, avec la TVB globale).

Orientation 2.5 Affirmer comme destination touristique un arrière-pays normand naturellement généreux

La politique du DOO en termes touristiques :

Il s'agit à la fois de mettre en valeur les points d'intérêt touristiques, mais aussi de renforcer les circuits thématiques dans l'offre touristique :

- Histoire / Mémoire
- Culture
- Nature
- Terroir

En lien avec les mobilités, et en particulier les loisirs doux, pour développer une offre d'hébergement et créer une diversité d'expériences touristiques.

Le DOO entend favoriser un usage plus général du vélo, et permettre l'intermodalité et le stationnement aux abords des points d'intérêt touristiques. Le développement de touristes touristiques « équestres », en appui des autres modes de découverte du territoire, est également encouragé.

Il s'agit également de développer l'offre d'hébergements et d'équipements en lien avec ce développement touristique, et de nouer des partenariats avec les territoires voisins.



PARTIE 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour attirer aux flux externes et multiplier l'entrepreneuriat

3.1 Définir une offre foncière et immobilière économique au service d'une nouvelle attractivité économique

3.2 Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local

Orientation 3.1 Définir une offre foncière et immobilière économique raisonnée et réaliste

3.1.1 Calibrer l'offre économique au regard de l'existant

53,4 hectares de surfaces aménagées disponibles (desservies par les réseaux...), à mobiliser prochainement sous réserve qu'elles correspondent aux besoins des entreprises.

Carte du territoire du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche montrant les surfaces aménagées disponibles.

Orientation 3.1 Définir une offre foncière et immobilière économique raisonnée et réaliste

La politique du DOO en termes économiques :

Le SCoT encourage la mobilisation prioritaire du foncier économique disponible (de l'ordre de 53,4 hectares), ainsi que le développement des activités dans le tissu urbain (lorsque compatibles) :

- Mais les entreprises ont des besoins différenciés selon leur activité (accessibilité, taille des parcelles, services associés...) et les espaces existants ne correspondent pas toujours à leurs besoins.
- De plus, mais à part les 18 hectares de la ZA Actival Ome et les 11 hectares dans la ZI de l'Aspie, l'offre demeure dispersée sur le territoire.

→ Ainsi, un besoin foncier supplémentaire de 110 hectares en extension à l'horizon 2038 a été estimé pour l'ensemble du P2AO.

Par ailleurs, la politique économique globale mise en avant prévoit un mode d'aménagement de haute qualité et adaptable, afin d'améliorer son attractivité aux yeux des entrepreneurs : optimisation foncière, qualité paysagère et environnementale, requalification des parcs...



Orientation 3.2 Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local

La politique du DOO en termes énergétiques :

En s'appuyant sur les ressources du territoire, le SCoT appuie la transition énergétique pour une réduction des émissions de GES et des consommations :

- Soutenir le développement des énergies renouvelables, et en particulier la filière bois-énergie, la biomasse, l'éolien et le photovoltaïque.
- Soutenir la mise en œuvre de la transition énergétique, notamment via des économies d'énergie à l'échelle du bâti (bioclimatisme, réservations thermiques, récupérations d'énergies...).
- Favoriser une gestion durable des déchets (traités dans la partie 2.1.4 qui concerne la durabilité des ressources) et le recyclage.

Orientation 3.1 Définir une offre foncière et immobilière économique raisonnée et réaliste

La politique du DOO en termes économiques :

Le SCoT doit définir une organisation de l'offre économique :

- Trois espaces économiques virent : « Articulés avec les axes routiers principaux du territoire, ces espaces stratégiques disposent des atouts nécessaires pour accueillir des entreprises productives, tertiaires et artisanales, ainsi que des commerces de grande distribution. »
- Douze espaces d'impulsion économique : « Ces espaces viennent organiser le maillage principalement artisanal et tertiaire du territoire, même si l'implantation d'autres types d'activités n'est pas exclue. Les dynamiques entrepreneuriales de proximité y sont favorisées. »

Orientation 3.1 Définir une offre foncière et immobilière économique raisonnée et réaliste

3.1.2 Définir une organisation du développement économique pour une lisibilité de l'offre

En complément des disponibilités économiques du territoire, un besoin de foncier en extension a été évalué à 110 hectares à l'horizon 2038 afin de répondre aux ambitions de développement du territoire. Il est réparti comme suit selon les polarités économiques :

	Besoins en extension à l'horizon 2038 (en ha)	Articulation avec les infrastructures existantes
SCoT Argentan d'Auge et d'Ouche		
Argentan / Terroir d'Argentan	40	ANR / PGR
Argentan d'Auge et d'Ouche	5	
SCoT Pays de l'Auge		
L'Auge / Pays de l'Auge / Pays de l'Auge	40	ANR
Argentan d'Auge et d'Ouche	10	
SCoT Pays de l'Auge et d'Ouche	10	ANR
Argentan d'Auge et d'Ouche	5	
TOTAL SCoT du P2AO	110	

Orientation 3.2 Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local

L'ensemble des documents du SCoT sont consultables et téléchargeables sur le site internet du Pays : <http://www.p2ao.fr> (onglet SCoT)

Merci de votre attention

4.5 Les articles de presse

Le réveil normand, mercredi 20 septembre 2017

RÉUNIONS PUBLIQUES SCOT. Construisons notre avenir pour les 20 prochaines années

Les habitants du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche sont conviés à participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme stratégique dont les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront tenir compte.

Un SCoT définit à 20 ans, les grandes orientations d'un territoire. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements des personnes et de marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le SCoT devra répondre à ces interrogations :

- « Quels enjeux pour le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ? Quelles ambitions stratégiques pour y répondre ? Quel sens donner à notre territoire ? »

Les habitants de la Cdc des Pays de l'Aigle, de la Cdc des Vallées d'Auge et du Merleau et de la Cdc d'Argentan Intercom sont concernés par ce SCoT

Les réunions se tiendront de 19 h à 20 h 30 :

- mardi 26 septembre à L'Aigle, pôle administratif
- mardi 3 octobre à Vimoutiers, salle de la médiathèque
- jeudi 12 octobre à Argentan, Maison des Entreprises et des Territoires.

Plus d'informations sur : <http://www.p2ao.fr>

Ouest France, jeudi 20 septembre 2017

Scot, PLU... « Les habitants doivent s'engager »

Le conseil communautaire a approuvé lundi soir les modifications concernant le PLU (plan local d'urbanisme intercommunal) qui concerne les douze communes de l'ex-communauté de communes du Pays d'Argentan et le PLU de Sillé-en-Gouffern. « Pour l'instant, nous n'avons de PLU global, a précisé Laurent Beauvais, président, seulement des bouts de PLU sur le territoire mais c'est très important. Il y a beaucoup d'implications éco-

nomiques qui en découlent », a insisté Michel Lerat, vice-président en charge de l'urbanisme. Ce dernier en a profité pour évoquer le Scot (Schéma de cohérence territoriale) : « ça avance bien car il y a concertation, des réunions publiques sont d'ailleurs prévues (voir ci-dessous). C'est un document très important qui nous engage sur quinze ou vingt ans, ça fait trois ans qu'on travaille dessus et ça coûte cher. »

Hors conseil, Michel Lerat poursuit l'argumentaire : « le PLU, le Scot c'est la vision de ce que l'on veut faire sur notre territoire, sur tous les sujets, transport, logement, agriculture, économie, commerce, etc., à long terme. Le Scot c'est à très grande échelle, le PLU, c'est plus resserré mais les élus et les habitants doivent s'engager et donner leur avis. Après, il sera trop tard. »

Les dates des réunions pour l'élaboration du Scot
De 19 h à 20 h 30 : mardi 26 septembre à L'Aigle, au pôle administratif ; mardi 3 octobre à Vimoutiers, à la salle de la médiathèque ; jeudi 12 octobre à Argentan, à la maison des entreprises et des territoires.

Tél. 02 33 36 85 83 ou contact@p2ao.fr

Le réveil normand, mercredi 4 octobre 2017

SCOT P2AO. L'avenir du territoire se dessine

Peu de personnes s'étaient déplacées mardi dernier afin d'assister à la réunion publique sur le projet de SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (P2AO), en cours d'élaboration depuis deux ans.

Il faut dire que le sujet est abstrait et assez éloigné des préoccupations du commun des mortels. Et pas entre les Scot, les PLU (plans locaux d'urbanisme), les PLUI (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) ou encore les POS (plans d'occupations des sols), il y a de quoi en perdre son latin.

Pourtant, document d'urbanisme stratégique, un SCoT définit les grandes orientations d'un territoire dans différents domaines : transports, les équipements, le logement, les activités économiques, l'agriculture, l'environnement et ce, pour les vingt prochaines années. Surtout, à une portée réglementaire, ce qui oblige les autres documents d'urbanisme comme les PLU ainsi que les importantes opérations d'aménagement à être compatibles avec ses objectifs. Ce n'est pas rien.

« Tout n'est pas écrit à l'avance »

Le P2AO rassemble 76 680 habitants répartis sur 130 communes et trois communautés de communes (Argentan Intercom, Cdc des Vallées d'Auge et du Merleau, Cdc des Pays de l'Aigle). Le diagnostic a permis de mettre en avant que ce territoire se composait de quatre bassins de vie distincts : L'Aigle, Argentan, Gacé et Vimoutiers avec ses forces (des paysages riches et diversifiés, des filières agricoles de qualité dont la filière équine et de nombreux AOP - Appellation d'origine protégée - des ressources économiques plurielles, un marché de la construction dynamique, un

malaise d'un manque d'équipements et de services, deux axes autoroutiers et une connexion lente à Paris et à la Normandie mais aussi ses faiblesses (un déclin démographique important, des emplois en baisse, une pénurie de médecins, surtout spécialistes, un manque de filière dans la formation supérieure, un foncionnement écologique par endroits menacé par les activités humaines, une couverture numérique partielle). Mais tout n'est pas écrit à l'avance », a assuré Nicolas Lamy, de la société EAU (Economie Aménagement Urbanisme), en charge de l'élaboration du Scot du P2AO.

Le territoire recèle pourtant de nombreux potentiels qu'il conviendrait de développer. Le P2AO (Projet d'aménagement et de développement durables) deuxième étape du SCoT propose un projet de territoire en trois axes :

1. Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarité humaines et territoriales par de meilleures connexions numériques, ferroviaires et routières, en améliorant les services et les équipements, en proposant une offre diversifiée de logements et en cherchant à optimiser les espaces.
2. Révéler les identités authentiques du territoire pour une « expérimentation » de la « Normandité » en préservant le fonctionnement écologique du territoire, en maintenant son identité rurale, en mettant en scène ses nombreux sites patrimoniaux et paysagers.
3. Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'ouvrir aux flux externes et densifier l'entrepreneuriat en proposant aux entreprises une aide fondatrice et immobilière habile, en optimisant les terrains existants, en offrant des formations en lien direct avec les filières économiques locales, en soutenant le développement de différentes énergies renouvelables.

« Actions à mettre en œuvre »

À l'issue de la présentation, Véronique Couvret

De g. à d. : Edouard Reussner (directeur P2AO), Emmanuelle Dabon (directrice adjointe P2AO), Nicolas Lamy et Colette Bonpain de la société EAU.

Le journal de l'Orne, jeudi 5 octobre 2017

Construire les 20 ans à venir du Pays d'Argentan

À quoi ressemblera le Pays d'Argentan en 2037 ? Un document permet d'en capter un aperçu. Le SCoT, schéma de cohérence territoriale, aborde les stratégies d'urbanisme pour les 20 prochaines années. Jeudi 12 octobre, le PETR (Pays d'Argentan Territorial et Rural) du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche organise une réunion publique pour présenter l'évolution du SCoT.

Le SCoT est réglementé par le code de l'urbanisme. Il regroupe la planification stratégique, les relations stratégiques et les évolutions du territoire. « Les élus, assistés par un cabinet, réalisent ce schéma. Il y a trois étapes dans la réalisation de ce document. Nous sommes entre la deuxième et l'ultime étape. Il est important de confronter l'évolution du travail face aux habitants et aux acteurs locaux. Grâce à leurs questions, leurs réflexions, nous pourrions vérifier nos axes d'actions. Réajuster ou confirmer nos directions » confie Edouard Reussner, directeur du PETR.

Redessiner les bourgs

Six pôles cohabitent au sein de ce SCoT. Les équipements, les mobilités, l'environnement et les paysages, la population, les logements et l'économie. « Ils se rejoignent intimement dans les projets du schéma car ils sont constitutifs de l'ensemble des paysages et de l'urbanisme du pays d'Argentan. Ils sont tous liés d'une certaine manière », indique Emmanuelle Dabon, directrice adjointe du PETR.

Un des objectifs du schéma de cohérence territoriale est aussi le respect des grands principes de développement durable. La protection de la faune et de la flore, la réduction des émissions des gaz à effet de serre sont à l'ordre du jour. « Ce SCoT couvre trois intercommunalités. La Cdc d'Argentan, la Cdc des Vallées d'Auge et du Merleau

et enfin la Cdc des pays de l'Aigle. Chacune possède son environnement particulier. Le schéma va aider à la conservation des identités respectives de chaque territoire.

Aujourd'hui plus de 400 Scot sont en développement en France. Le schéma interroge aussi l'aménagement des villes et l'utilisation de l'espace.

« Au niveau national, la tendance est plus à la redensification des bourgs, plutôt que de s'étaler. Il faut conserver les espaces pour l'agriculture. Les mêmes problématiques sont discutées autour des zones d'activités. Faut-il optimiser les zones existantes, en faisant des travaux, réhabilitant des espaces. Ou bien en créer d'autres. Même si ce document se situe à un niveau local, il s'inscrit dans une dynamique nationale ».

Le schéma de cohérence territoriale pour l'avenir voit large et son. De la présentation de l'environnement aux enjeux démographiques, il va planifier les actions futures. Dans l'objectif de répondre aux besoins de l'Homme dans une démarche respectant le développement durable.

A.M. est organisée à Argentan le jeudi 12 octobre à 19 heures à la Maison des Entreprises et des Territoires, route de Sées.

Différents territoires sont concernés par ce SCoT. Jeudi 12 octobre, la réunion se déroulera à Argentan.

Le Pays d'Argentan en 2037, une « normandité » affirmée

Jeudi 12 octobre, les habitants du Pays d'Argentan se sont projetés de 20 ans dans le futur. La réunion publique au sujet du Schéma de Cohérence Territoriale s'est tenue à la Maison des Entreprises et des Territoires, à Argentan.

Le SCOT concerne les Pays d'Auge, d'Ouche et d'Argentan. Une réunion par pays a été organisée. L'objectif : présenter le positionnement stratégique pour l'urbanisme des 20 ans à venir. Avec environ 35 personnes présentes jeudi 12 octobre, « c'est Argentan qui gagne » au niveau de la fréquentation par rapport aux autres réunions d'après Sébastien Reusser, directeur du PETR.

Du numérique au vieillissement

Un diagnostic territorial a été proposé. Diversité, mouvement et potentiels. De nombreuses pistes ont permis de faire le bilan des territoires et des forces à mettre en valeur. Notamment « les bassins de vie, l'écologie, l'eau, le vieillissement de la population, le numérique ».

(économie, aménagement, urbanisme) pose à plat les pistes choisies après diagnostic.

Le point culminant de cette rencontre, l'annonce du positionnement du SCOT et des objectifs stratégiques. Au centre de cela un territoire avec « une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'axe Seine ». Au cœur du principe de « normandité », toute la diversité normande réunie dans le territoire du SCOT, le P2AO (Pays d'Auge, d'Ouche et d'Argentan).

Trois objectifs tracent les sillons des prochaines actions dans le Pays d'Argentan. Le premier, organiser les complémentarités urbaines et rurales. Cette branche du SCOT concerne « les transports, le numérique, l'organisation territoriale, la consommation d'espace, les logements ».



Le 12 octobre, Constance Bompain a présenté l'avancement du SCOT aux habitants du Pays d'Argentan.

de développement de la stratégie commerciale. Les logements sont aussi ciblés. L'idée est de limiter l'étalement et de mettre à profit le parc actuel. D'ici 2037, 5 675 logements de tous types seront construits pour répondre à l'évolution démographique et faciliter le « parcours résidentiel au sein du territoire ».

« Révéler les identités authentiques »

Le deuxième objectif consiste à conserver et à « révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité ». Protéger l'environnement, prévenir des risques inondations... L'objectif est de conserver les filières agricoles comme activités emblématiques de la ruralité, ou encore, « se positionner comme un territoire touristique normand en jouant sur une diversité de leviers (mémoire avec la Coulée de

la Mort, nature avec les forêts de Saint-Evroult et de L'Aigle, culture avec le château de Saint-Christophe-le-Jajolet, industrie avec les usines et fonderies, gastronomie...) ».

Le dernier objectif de ce SCOT touche principalement « l'économie, la formation et l'innovation ». Même si un schéma d'urbanisme ne peut pas se charger de l'économie d'un territoire, l'organisation et les choix d'urbanisme influencent les conditions de vie et de développement.

A.M.

L'Aigle

Limiter la consommation d'espace, surtout agricole

Mardi, s'est tenue, dans les locaux de la communauté de communes (CDC) des pays de L'Aigle, une réunion publique pour la présentation du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Jean-Marie Vercauteren, maire d'Aube, a présenté le projet quasiment définitif.

Un exposé très documenté et aussi très technique a été présenté par Constance Bompain. Pendant une heure, elle a expliqué le projet qui pendant les 20 prochaines années organisera la stratégie qui sera suivie pour le développement du territoire.

« L'objectif est de mieux gérer et de limiter la consommation de l'espace, surtout agricole, mais tout en veillant au développement du territoire », avait précisé Emmanuelle Dabon, (Ouest-France du 14 février

2018). « Nous avons décidé de ne pas être trop directifs, assure Jean-Marie Vercauteren. Nous n'entrons pas dans le détail, mais les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) fixés librement par les élus devront respecter les grands axes de ce document. Les PLUI seront compatibles avec le SCOT et non pas le contraire. »

Quelques chiffres ont été donnés : 76 000 habitants vivent dans 127 communes des trois CDC. Il est prévu une évolution de 3 600 habitants en 2036. Il sera nécessaire de construire ou rénover 5 600 logements à raison de 15 logements à l'hectare. Le SCOT prévoit une réserve foncière de 230 ha pour les besoins industriels.

4.6. Fiche de traçabilité : documents mis à disposition du public au siège de chaque EPCI du SCoT (exemplaire d'août 2017)

Numéros des documents	Documents	Date des documents	remis à la CdC le :
1	Arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	06/11/2013	
2	Arrêté préfectoral portant publication du périmètre du SCoT PAPA0/Pays d'Ouche	06/11/2013	
3	Délibération de prescription du SCOT	10/12/2013	
4	Délibération portant sur les objectifs et les modalités de concertation	10/12/2013	
5	Diagnostic Territorial - Cabinet RCT	Juin 2014	
6	Synthèse du Diagnostic Territorial - Cabinet RCT	Juin 2014	
7	Registre de concertation du public	Oct. 2014	
8	Diagnostic et Note d'enjeux - DDT	sept-14	
9	Porter-à-connaissance - DDT	déc-14	
10	Diagnostic Agricole - Chambre d'agriculture	nov-15	
11	Diagnostic foncier - EPFN	mai-16	
12	Etat Initial de l'Environnement - Even Conseil	juil-16	
13	PADD	juil-17	
14			



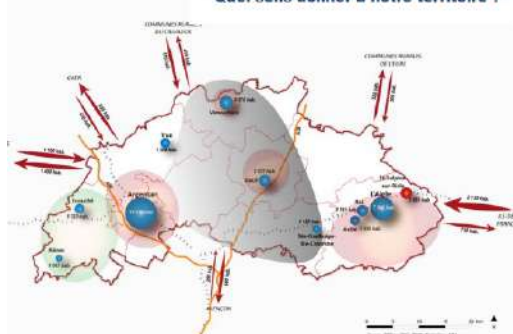
4.7. Exemple d'affiche d'invitation aux réunions publiques (phase diagnostic et PADD)

Réunions publiques

Les habitants du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche sont conviés à participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme stratégique dont les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront tenir compte.

Construisons ensemble notre avenir pour les 20 prochaines années.

« Quels enjeux pour le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ?
Quelles ambitions stratégiques pour y répondre ?
Quel sens donner à notre territoire ? »



Sont concernés les habitants des 3 Communautés de Communes suivantes :

- CDC Argentan Intercom (52 communes)
- CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault (48 communes)
- CDC des Pays de l'Aigle (30 communes)

Les réunions se tiendront de 19h à 20h30 les :

Mardi 26 septembre à l'Aigle, pôle administratif

Mardi 3 octobre à Vimoutiers, salle de la médiathèque

Jeudi 12 octobre à Argentan, Maison des Entreprises et des Territoires

 Equipements

 Mobilités

 Environnement et paysages

 Population

 Logements

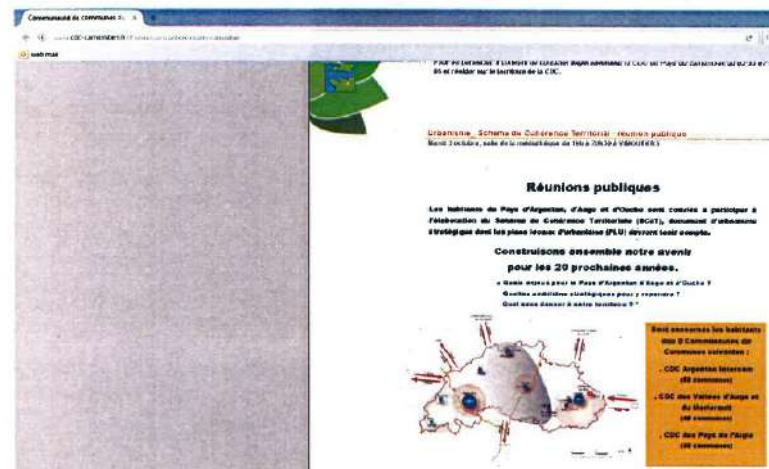
 Economie

Contact : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

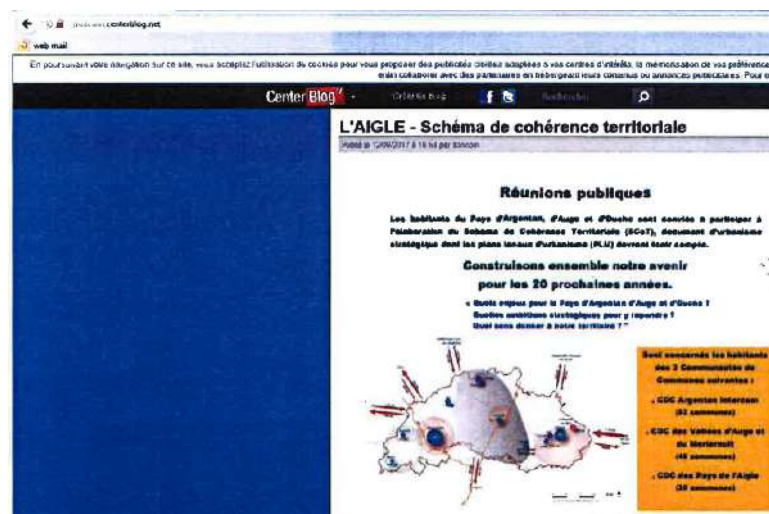
Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées - BP 40038 - 61 202 Argentan cedex
Tél : 02.33.36.85.83 – mail : contact@p2ao.fr



4.8 Relai des réunions publiques via différents blogs ou sites internet



The screenshot shows a website for the 'Communauté de communes de l'Aigle'. It features a section titled 'Réunions publiques' which invites residents to participate in the elaboration of the Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). The text is identical to the flyer in section 4.7, including the dates and locations of the meetings and the list of the three intercommunalities involved.



The second screenshot shows a website for 'L'Aigle - Schéma de cohérence territoriale'. It also features a section titled 'Réunions publiques' with the same invitation text and details as the first screenshot, including the dates and locations of the meetings and the list of the three intercommunalities involved.

4.9 Lettres d'information du PETR



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



Le PETR est engagé depuis un moment dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document stratégique régi par le Code de l'Urbanisme est un outil de planification et de prospective pour le territoire à horizon de 15 ans. Il prend en compte un certain nombre de documents cadres nationaux, régionaux ou locaux, et il définit ensuite des orientations et des préconisations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Celles-ci seront prises en compte par les documents d'urbanisme des Communautés de

Communes, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Pour élaborer ce SCOT, le Pays a fait réaliser des travaux d'études et de diagnostics : un diagnostic territorial, un diagnostic agricole, un diagnostic foncier.

Plus récemment, le PETR a confié à l'agence Even Conseil la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), de la Trame Verte et Bleue (TVB), et de l'évaluation environnementale.

L'agence Economie Aménagement Urbanisme (EAU), quant à elle, s'est vue confier la mission d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'ensemble de ces travaux actuellement en cours fait l'objet d'entretiens, de réunions de travail en comité, de concertation à travers des ateliers ou des forums. Un premier forum d'échange aura d'ailleurs lieu le 5 juillet après-midi à Argentan.

Les diagnostics et rapports sont mis à disposition du public dans les Communautés de Communes et sur Internet, et feront l'objet d'une enquête publique à la fin de la démarche.

Schéma de Cohérence Territoriale : forum du 29 novembre 2016



Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un forum a été organisé le mardi 29 novembre à Gacé. Ce temps d'échanges a réuni une cinquantaine de personnes, élus et techniciens des collectivités du PETR, mais aussi partenaires et socio-professionnels associés à la démarche.

Ce forum était animé par l'agence E.A.U en charge de l'élaboration du SCOT, et comprenait une présentation en plénière suivi d'un travail en ateliers.

L'objectif était de revenir sur les enjeux du diagnostic et de présenter différents scénarii, au nombre de 4 : « Au fil de l'eau », « Les bastions », « La Normandité », et « L'interface ».

Les participants ont ensuite débattu sur le contenu de chaque scénario (effets, conséquences, leviers et défis), puis une synthèse des ateliers a permis de révéler une certaine convergence sur les éléments phares qui constitueront les premiers piliers du projet de territoire.

Les documents présentés sont à consulter sur le site Internet. Vous y trouverez également les diagnostics préalables réalisés et l'Etat Initial de l'Environnement.

Pour toute question relative au SCOT, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle DABON

Schéma de Cohérence Territoriale : forum du 25 avril 2017



Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un nouveau forum a été organisé le mardi 25 avril à Gacé, en présence de 50 personnes, représentant les collectivités du territoire du PETR, les chambres consulaires, les services de l'Etat, le bureau d'études ou d'autres partenaires.

Ce forum avait pour objectif de travailler sur le futur PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables), véritable projet politique du SCOT, à partir des différents éléments et scénarios choisis dans les précédentes réunions.

Les élus de la commission SCOT / Urbanisme du PETR se sont investis pleinement dans ce travail en animant eux-mêmes les 7 ateliers organisés pour débattre de sujets tels que les services, l'habitat, le patrimoine paysager et bâti, l'agriculture, les zones d'activités, la formation, les mobilités, le tourisme, ...

Les participants ont ainsi échangé pendant plus d'1h30 sur ces sujets. Des rapporteurs ont ensuite retranscrits tous les échanges dans un compte-rendu global, disponible sur le site Internet du PETR, www.p2ao.fr, rubrique SCOT.

Suite à ce forum, le bureau d'études E.A.U, accompagnant le PETR sur le SCOT, travaille actuellement sur ce PADD. Le Comité Syndical débattera sur ce PADD au début du mois de juillet, avant de passer à la troisième phase du SCOT, celle du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Pour toute question relative au SCOT, n'hésitez pas à consulter le site Internet du PETR.

